

**Circulaire à l'attention des maisons de repos et maisons de repos et de soins agréées et subventionnées par la Cocom
Copie aux médecins coordinateurs et conseillers et aux médecins référents**

Bruxelles, le 14/09/2023

Direction Santé et Aide aux Personnes,
Services du Collège Réuni
Iriscare

Objet : la vaccination préventive contre la COVID-19 pour l'automne-hiver 2023-2024

Suite à la recommandation du Conseil Supérieur de la Santé nous vous envoyons la présente circulaire afin de vous fournir des explications sur cette recommandation et de vous informer de la manière dont celle-ci sera mise en œuvre en Région Bruxelles-Capitale.

Bien que la COVID-19 ne soit pas un virus saisonnier, de nouvelles vagues d'infections sont attendues en automne. Les modèles actuels prévoient une nouvelle vague avec une augmentation des hospitalisations en octobre et novembre. Pour prévenir les complications et contrôler ainsi la pression sur les soins de santé, un booster est recommandé pour un groupe cible clairement défini. Ainsi, les régions mettent en place des stratégies de vaccination dès le début de l'automne. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, c'est la Commission Communautaire Commune (CoCom)-SCR qui coordonne la vaccination contre la COVID-19.

1. Avis du Conseil Supérieur de la Santé

Les avis du Conseil Supérieur de la Santé (CSS) sur la vaccination contre la COVID-19 (Avis 9766) et la vaccination contre la grippe (Avis 9767) ont été publiés à la fin du mois de juin 2023. Le CSS recommande la vaccination de rappel contre la COVID-19 pour les trois groupes de population à risque. D'abord les personnes vulnérables qui risquent de développer des complications graves suite à une contamination avec le virus SARS-CoV-2. Les résidents des établissements de soins de longue durée et de maisons de repos font partie de ce groupe. Ensuite le deuxième groupe inclut toutes les personnes actives dans le secteur des soins, dans et hors les établissements de soins. Enfin un troisième groupe est sollicité pour se faire vacciner afin de protéger les personnes vulnérables vivant dans le même foyer ; c'est la stratégie de vaccination "cocoon". Pour plus de précision, nous vous invitons à consulter le document en annexe.

On note ici que le personnel des maisons de repos apparaît deux fois dans le groupe cible, une première fois en tant que membre du personnel de soins de santé, une seconde fois dans le groupe "vaccination cocoon" en tant que proche des résidents de l'établissement.

La vaccination simultanée contre la COVID-19 dans le bras droit et contre la grippe dans le bras gauche est recommandée d'un point de vue pratique dans le but d'obtenir la couverture vaccinale la plus élevée possible à la fois pour la COVID-19 et pour la grippe. Le choix de la vaccination combinée contre la COVID-19 + la grippe relève de la décision du vaccinateur, mais dans la mesure du possible, elle est vivement recommandée.

2. La vaccination en Région de Bruxelles-Capitale

La vaccination contre la COVID-19 fait partie des soins de santé préventifs généraux tels que la vaccination contre la grippe. C'est dans cette optique que la CoCom-SCR conseille aux prestataires de soins de tenir compte des recommandations du CSS.

Tant pour la COVID-19 que pour la grippe, les vaccins disponibles sont adaptés aux derniers variants et souches en circulation. Ces vaccins sont sûrs et efficaces et peuvent être donnés simultanément sans risque. Le vaccin ARNm Comirnaty® XBB 1.5 sera disponible à partir de mi-septembre. D'autres vaccins sont également disponibles mais sont réservés à des groupes cibles spécifiques, tels que les jeunes enfants et les personnes allergiques aux vaccins ARNm. Les personnes appartenant à ces groupes cibles doivent consulter leur médecin traitant pour programmer une vaccination contre la COVID-19. Les questions concernant l'approvisionnement des vaccins peuvent être adressées à vacci-hub@ccc.brussels.

Sur le site web d'Iriscare vous trouverez le lien vers l'espace professionnel ajouté à coronavirus.brussels. Vous y trouverez des informations supplémentaires sur la stratégie de vaccination, Vaccinnet+, le matériel de communication ainsi qu'un briefing médical et pharmaceutique.

Veillez noter que la logistique est moins flexible aujourd'hui qu'auparavant. Nous vous recommandons donc de planifier la vaccination contre la COVID-19 suffisamment à l'avance et de veiller à ce que les vaccins soient commandés à temps.

Il y a 2 options pour avoir accès aux vaccins contre la COVID-19 :

1. Approvisionnement en Pharmacie

Le médecin-vaccinateur ou son délégué au sein de la MR/S s'accorde avec sa pharmacie de référence inscrite dans le projet Vacci-Pharma pour la délivrance des vaccins contre la COVID-19. Une prescription nominative est nécessaire pour cette délivrance (a posteriori)

- En seringues préparées avec une durée de conservation de 6 heures
- En flacons complets avec une durée de conservation de 12 heures

2. Approvisionnement par livraison au cabinet du médecin généraliste

Le médecin-vaccinateur peut demander une livraison à son cabinet pourvu qu'il soit médecin généraliste. Contactez vacci-hub@ccc.brussels pour plus d'informations sur cette option.

L'enregistrement de toutes les vaccinations contre la COVID-19 dans Vaccinnet+ reste obligatoire jusqu'à nouvel ordre. Le médecin-vaccinateur peut procéder à l'enregistrement direct utilisant le code COV de l'établissement. Le code COV est le code identificateur de chaque entité vaccinatrice. Il a également la possibilité de déléguer cette tâche à quelqu'un qui est lié à l'entité dans Vaccinnet.

Cette année les autorités n'enverront plus d'invitations personnelles. Le message relatif à la vaccination contre la COVID-19 sera inclus dans une campagne générale d'information et de sensibilisation relative à la prévention des infections respiratoires à l'automne.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre collaboration.

Cordialement,

Nathalie Noël,
Fonctionnaire dirigeante
Services du Collège Réuni

Tania Dekens,
Fonctionnaire dirigeante
Iriscare

Personnes de contact

- Pour des questions d'ordre général, consultez notre site web www.coronavirus.brussels
- Pour les questions relatives à la stratégie globale et pour connaître le code COV : vaccihyg@ggc.brussels
- Pour les questions relatives à l'approvisionnement en vaccins et Vaccinnet+ : vaccihub@ggc.brussels
- Pour les questions d'ordre médical ou pharmaceutique : health.academy@ggc.brussels

Liens

- Avis CSS 9767 Grippe : <https://www.health.belgium.be/fr/avis-9767-vaccination-grippe-saisonniere-saison-hivernale-2023-2024>
- Avis CSS 9766 COVID-19 : <https://www.health.belgium.be/fr/avis-9766-covid-19-vaccination-automne-hiver-saison-2023-2024>
- Aperçu des Vacci-Pharma à Bruxelles : <https://pharmacy.brussels/fr/vacci-pharma/>
- Procédure sur les commandes de vaccins [Procédure de commande de vaccin - coronavirus.brussels](http://www.coronavirus.brussels)
- Matériel de communication [Matériel de communication - coronavirus.brussels4](http://www.coronavirus.brussels)
- Iriscare <https://www.iriscare.brussels/fr/professionnels/covid-19-coronavirus/consignes-aux-services-agrees-et-subventionnes-par-la-cocom-cocof/>
- Formulaire de consentement <https://www.iriscare.brussels/?wpdmdl=10087>

Annexe

- Memo sur la vaccination contre la COVID-19 et la grippe